

Règlement du Championnat de la Manche Handisport 2022 de

Rugby XIII Fauteuil

Article I :

Le Championnat de la Manche Handisport 2022 de Rugby XIII Fauteuil est organisé et géré par le Comité Départemental Handisport de la Manche et conforme au règlement de la pratique du rugby XIII Fauteuil de la fédération Française de Rugby à XIII ci-joint (Règlement XIII Fauteuil - 2020/2021).

Article II :

Tous participants au championnat doit être en possession de sa licence handisport.

Article III :

Temps de jeu : 2 périodes de 40 minutes avec une mi-temps 15 minutes.

Article IV :

Pour l'année 2022 le championnat était sur 3 matchs le vainqueur est le premier a avoir 2 victoires.

Après accord des deux clubs (AMH Cotentin et l'entente Mortain – Sant Pois) il a été décidé que le 3 ème match (Finale) se ferait avec le cumul des 2 premiers matchs

Le 12 novembre 2022 AMH Cotentin 28 – 22 Entente Mortain – Saint Pois.

Le 26 novembre 2022 Entente Mortain – Saint Pois 14 – 18 AMH Cotentin.

Le 17 décembre 2022 pour la finale l'AMH Cotentin partira avec le score de 10 à 0

Article V :

Les équipes participant au Championnat de la Manche Handisport 2022 de Rugby XIII Fauteuil -s'engage à :

1. Respecter les règles et l'esprit du sport pratiqué ;
2. Respecter les arbitres et ne pas contester leurs décisions ;
3. Respecter ses adversaires et ses partenaires tant dans le jeu que hors du terrain ;
4. Bannir la violence et la tricherie ;
5. Respecter les dirigeants et éducateurs ;
6. Rester maître de soi et refuser la violence physique ou verbale ;
7. Etre loyal et fair-play ;
8. Montrer l'exemple et ne jamais oublier que le Rugby XIII Fauteuil est avant tout un jeu.

Le 12 décembre 2022
à Saint Lô

Le Président du CDH 50
Jean-Philippe Chapin

